



Le treize novembre, deux mille vingt et trois, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel, sous la présidence de Madame Rivière Marilyse, Maire.

Étaient présents : Marilyse Rivière, Mendoza Marie-Claude, Guilhaumou liliane, Sandrine Ternois-Devalcourt, Sébastien Mazuque.

Étaient absents : Bigou Idriss excusé, Chouanet Steeve procuration à Marilyse Rivière, Pascal Pamart procuration à Sébastien Mazuque.

Secrétaire de séance : Marie-Claude Mendoza.

Début de la séance : 18 heures

Fin de la séance : 20 heures.

Nombre du tableau : 8

Nombre de votants : 7

**Objet : Autorisation de signature du CM au maire pour un compromis de vente**

**Madame la maire**

Relate au conseil la demande de la société SOLEOCC et de l'association SUN d'AQUI qui proposent à la municipalité la construction d'un parc photovoltaïque situé sur une parcelle, cadastrée B 188, située à Prat-Giniès -Est. Cette parcelle dont la fonction était de récupérer les lies de la cave coopérative, en zone A du PLU, entièrement clôturée appartient à Monsieur Martin Eric. Ce dernier est d'accord pour que ce projet puisse se réaliser de vendre ce bien à la commune pour la somme de 8000 €. Il convient donc d'autoriser Madame la maire à signer dans un premier temps un compromis de vente qui aboutira après les études de faisabilité à un acte notarié.

**Le Conseil municipal,**

**OUI** l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré

**AUTORISE** Par **7 voix POUR**, 0 voix Contre, 0 voix Abstention, la Maire à procéder pour la commune à la signature de ce compromis de vente entre M. Martin Eric et la commune.

**PRÉCISE** Que Madame la maire est chargée de mener à bien cette affaire

**Ainsi** Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Marilyse Rivière, Maire

